

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité demande au gouvernement de répondre à ce rapport conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'environnement (*fascicules n^{os} 45 à 62*) qui comprend le présent rapport, est déposé.

Respectueusement soumis,

DAVID MacDONALD, c.p., député.